



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **22 MAI 2024**

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral autorisant l'utilisation de banderoles à l'occasion de battues aux grands gibiers 2024-2025

Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 19 avril au 10 mai 2024 inclus.

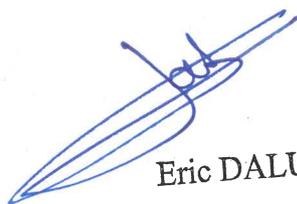
L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Pour information, les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), qui s'est réunie le 2 mai 2024, ont émis un avis favorable à la majorité sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,



Eric DALUZ